
ASSOCIATION POUR LE CANNABIS MÉDICAL

cannabis
medizill Arbeitsgemeinschaft
Cannabis als Medizin

L'association pour le Cannabis Médical a été fondée le 12 avril 1997 par des médecins et des malades en Allemagne, en Suisse et en Autriche.

LES BUTS DE L'ACM

L'ACM a pour but de "contribuer à l'amélioration des conditions de base pour l'utilisation du chanvre (*Cannabis sativa L.*) et de ses composants actifs les plus importants du point de vue pharmacologique, les cannabinoïdes, pour les applications thérapeutiques. Les composants actifs du chanvre sont utilisés en médecine depuis des milliers d'années. Ils peuvent donc être utilisés aujourd'hui pour un grand nombre de problèmes médicaux importants qui ne peuvent pas être - ou sont insuffisamment - traités par les médicaments disponibles. Cependant, les applications médicales qui sont possibles avec les produits naturels issus du chanvre, ou de ses composants individuels actifs du point de vue pharmacologique, sont considérablement restreintes par les législations existantes."

Les objectifs de l'ACM, rédigés en termes concrets dans le contexte de la législation actuelle, ont été résumés dans une résolution lors de sa première réunion :

"L'ACM demande :

- que les produits naturels issus du chanvre et les cannabinoïdes, en particulier le Delta-9-THC, soient disponibles dans toutes les pharmacies, sur simple ordonnance ;
- que les patients, ou si besoin est leurs aides-soignants, puissent cultiver, récolter et consommer du cannabis sur la base de leur besoin médical avec une ordonnance appropriée ;
- que les médecins ne soient pas poursuivis s'ils prescrivent à leurs patients des produits issus du cannabis ;
- que des recherches supplémentaires sur le potentiel thérapeutique du chanvre et des cannabinoïdes soient favorisées."

L'ACM conteste la situation actuelle dans laquelle se trouvent les patients qui veulent utiliser le cannabis à des fins thérapeutiques et qui doivent obtenir leur médecine sur le marché noir, utiliser des produits frelatés et risquent d'être condamnés.

LES ACTIVITÉS DE L'ACM

L'information : tous les trimestres, l'ACM publie la lettre d'information ACM-News. Deux fois par mois, ACM-Informationen (en allemand) et ACM-Bulletin (en anglais) publiés sur Internet informent sur la recherche, les problèmes juridiques et politiques concernant le cannabis et les cannabinoïdes et sur les sujets s'y rapportant (par exemple, la politique en matière de drogues).

La consultation : l'ACM répond aux questions concernant les effets pharmacologiques du cannabis, ses usages thérapeutiques et les problèmes juridiques. L'association est consultée comme expert lors de procès. A ce titre, lors de procédures menées cette année à l'encontre d'un patient en Allemagne et d'un malade du sida en Autriche, l'ACM a rédigé une expertise sur l'utilisation médicale du cannabis pour ces malades.

Relations Publiques : les membres de l'ACM donnent des interviews, publient des articles et participent à des conférences. Cette année, des articles sur l'usage médical du cannabis et du THC ont été publiés dans un journal de médecine allemand, des lettres sur les effets secondaires de l'utilisation du cannabis qui avaient été envoyées au rédacteur en chef d'un journal destiné aux pharmaciens ont été publiées dans le Frankfurter Allgemeine Zeitung (important quotidien allemand). Des interviews sur l'usage médical du cannabis ont été publiées dans différents journaux allemands et diffusées dans des émissions de radio et de télévision.

Lobbying : l'ACM est en contact avec des institutions et des représentants de la politique, de la médecine et de la justice en Allemagne, en Suisse et en Autriche. Certains d'entre eux reçoivent régulièrement ACM-News.

Actions régionales : l'Auto-Support et d'autres activités régionales sont soutenues. L'un des membres du groupe d'Auto-Support de Berlin fait partie du Comité de Direction de l'ACM. L'Association a des contacts en Suisse, en Autriche et dans la plupart des Lands Allemands.

Contacts internationaux : l'ACM maintient de nombreux contacts internationaux, en particulier avec d'autres pays Européens, les Etats-Unis, le Canada et l'Australie.

Aide à la recherche : pour aider la recherche, l'ACM a mis en place un compte bancaire spécial, un comité de recherche (regroupant le Pr. Brenneisen, Suisse ; le Pr. Gorter, Allemagne ; le Dr. Hagenbach, Suisse et le Dr. Grotenhermen, Allemagne) et un comité consultatif (dont font partie le Pr. Mechoulam, Israël ; le Dr. Pertwee, Grande-Bretagne, le Pr. Grinspoon, Etats-Unis ; le Dr. Consroe, Etats-Unis, le Pr. Aldridge, Allemagne). Ce travail ne fait que commencer.

Financement : l'ACM finance seule ses activités grâce aux cotisations de ses membres et aux dons. L'ACM est une association à but non lucratif.

ACM - Maybachstrasse 14, 50670 Cologne - Allemagne
Tél : +49 (0)221 912 3033 - Fax: +49 (0)221 130 0591
<http://www.hanfnet.de/acm> - Email: ACMed@online.de